

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

**TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – GESTION DE L'ÉCLAIRAGE  
DE SECOURS DU PLATEAU DU CASTELLA PAR INVERSEUR DE  
SOURCE AUTOMATIQUE - CONTRIBUTION**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	N°3-1

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation : 13 septembre 2023**

**Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUHELON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Jean-Christophe CID - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN.**

**Procurations : Maryline DOUSSAT-VITAL à Xavier FAURE - Pauline QUINTANILHA à Fabrice BOCAHUT - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Véronique PORTET à Michel RAULET - Audrey ABADIE à Cécile POUHELON - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN.**

**Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux d'éclairage public nécessaires à la gestion de l'éclairage de secours du plateau du Castella par inverseur de source automatique doivent être réalisés.

L'inverseur électrique, aussi connu sous le nom d'inverseur de source, est un dispositif électrique qui permet d'accéder à une seconde source d'énergie en cas de défaut de la source principale.

Ces travaux relèvent du SDE 09 (Syndicat Départemental des Energies de l'Ariège), auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a demandé une estimation de ces travaux au SDE 09, qui lui a communiqué un devis.

Le montant estimé des travaux s'élève à 2 050 €, maîtrise d'œuvre du SDE 09 comprise.

La contribution qui sera demandée à la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés. Toutefois, le montant maximal qui sera versé au SDE 09 est plafonné à cette estimation majorée de 10%. Si le montant final des travaux génèrerait un dépassement de l'estimation supérieur à 10%, une nouvelle délibération serait nécessaire.

Conformément au nouveau règlement financier du SDE 09 (article 1.2.2 et article 2.1), ce financement sera assuré par :

- le versement d'une contribution de la commune imputée au chapitre 65, compte 65548 en section de fonctionnement du budget communal, pour un montant de 2 050 €,

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1** : Demande au SDE 09 la réalisation des travaux d'éclairage public nécessaires à la gestion de l'éclairage de secours du plateau du Castella par inverseur de source automatique.

**Article 2** : Prend acte du plan de financement de ces travaux proposés par le SDE 09.

**Article 3** : Approuve le versement d'une contribution au SDE 09 d'un montant estimé de 2 050 € et dans la limite de 2 255 € (estimation + 10 %).

**Article 4** : Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait en l'hôtel de ville, le vingt septembre deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIER, le 20 septembre 2023.

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT



Le secrétaire de séance,  
Henri UNINSKI

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Henri Uninski mentioned in the text above.

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le 27 septembre 2023  
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20230919-23\_16579-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2023  
Date de réception préfecture : 25/09/2023

A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.